

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 14 (1873), p. 85

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1873\\_\\_14\\_\\_85\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__85_0)

© Société de statistique de Paris, 1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

---

N° 4. — Avril 1873.

---

I.

### *Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 1873.*

La Société de statistique de Paris s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 1873, sous la présidence de M. Bertrand.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le Secrétaire général fait connaître l'envoi à la Société des ouvrages suivants :

- 1° *Dénombrement de la population du Royaume-Uni (1871)*, 2 vol.;
- 2° *Journal du bureau royal de statistique de Prusse (1873)*, 1 vol.;
- 3° *Bulletin de statistique municipale de Paris (avril 1872)*, 1 vol.;
- 4° Premier numéro de *la Tempérance*, bulletin de l'association française contre l'abus des boissons alcooliques.

Avis est donné d'une communication de la Société de statistique de Londres, dans laquelle deux membres de la Société de statistique de Paris sont invités à s'inscrire parmi ses membres, suivant certaines conditions.

Sur une observation de M. Levasseur, l'assemblée se borne à charger son secrétaire de proposer à cette Société l'échange de leurs bulletins respectifs.

Sur sa demande, M. Serret, avocat à Agen, est nommé *membre correspondant*.

La parole est donnée à M. le docteur Lunier, qui donne lecture d'un travail inédit sur la consommation des boissons dans notre pays.

Ce travail sera inséré très-prochainement dans le recueil de la Société.

A six heures, la séance est levée.

---